

# Le règlement du championnat du monde de VTT des uniformes 2019

## Article 1 : ORGANISATION :

Le championnat du monde VTT des uniformes est proposé, conformément au règlement de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) sauf mention spéciale. Son organisation est prise en charge par le CSLG ARDECHE (Gendarmerie Nationale) et un club affilié FFC (à préciser). Ce championnat se déroulera au DOMAINE D'IMBOURS, 07220 LARNAS en Ardèche le vendredi 17 mai 2019 et samedi 18 mai 2019.

## Article 2 : CONDITION DE PARTICIPATION :

**A1** - Le championnat du monde VTT des uniformes est ouvert aux :

- Sapeurs-pompiers
- Gendarmes
- Militaires Armée de Terre
- Militaires Armée de l'Air
- Militaires Marine
- Policiers Nationaux
- Policiers Municipaux
- Agents de l'administration pénitentiaire
- Douaniers
- Agents des Forces Locales de Sécurité\*

**A2** - Les championnats ne peuvent être disputés que par des personnes exerçant les professions suscitées (sur présentation de justificatif (voir ci dessous), n'ayant pas de points UCI ni de contrat de sportif de haut niveau avec l'une des administrations suscitées pour la saison en cours et ce, dans un souci de garder l'esprit « amateur » de la compétition.

**Les équipes doivent être constituées par corps de professions\*, équipes nationales interdites.**

*\*Cas particulier des agents Force Locale de Sécurité, qui peuvent de par leur profession, être rattachés aux corps suivants : **Gendarmerie ou Police Nationale**, de leur choix.*

### **A3 - Contrôle des documents**

Les coureurs doivent présenter à toute personne habilitée à les contrôler, les documents suivants lors du retrait des dossards :

- a) La licence de la FFC ou fédération étrangère affiliée à l'UCI établie pour la saison en cours avec mention du certificat médical, le cas échéant.
- b) le certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an, **si non licencié ou non mentionnée sur la licence.**
- c) le justificatif d'appartenance à l'un des corps cité en A1 : Carte professionnelle pour les professions qui en détiennent une ou attestation (voir modèle en ANNEXE 1) pour les autres en complément d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).

**B** - Le nombre de compétiteurs est limité à 200 par épreuve selon le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et Union Cyclisme Internationale (UCI).

**C** - Aucune sélection n'est obligatoire pour participer à ce championnat. Les compétiteurs amateurs de tous les niveaux peuvent s'engager, à la seule condition d'appartenir à l'une des professions suscitées depuis le 1er janvier de l'année en cours.

**D** - **Attention** : Tous les faux documents établis dans le but d'engager un compétiteur qui n'est pas membre de l'une des professions mentionnées, entraîneront des poursuites à l'encontre de leurs auteurs.

### **Article 3 : ASSURANCE :**

**A** - Souscription du contrat d'assurance : Tout compétiteur doit s'assurer pour les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du VTT de compétition, conformément aux règlements UCI. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Toutefois, il décline toute responsabilité pour tout accident physique et / ou physiologique avec des conséquences immédiates ou futures.

**Pour les organisateurs** : les organisateurs seront assurés par la responsabilité civile dans le cadre des missions qui leur sont attribuées sur le programme organisationnel du championnat du monde de cyclisme " VTT " des uniformes 2019.

### **Article 4 : CATEGORIES-ENGAGEMENTS :**

**A** - Les compétiteurs doivent s'engager à représenter le corps et la nation auxquels ils appartiennent.

**B** - Catégories :

<b>Catégories</b>	<b>Ages</b>	<b>Années de naissance</b>
Juniors femmes	18 – 19 ans	2000 à 2001
Juniors hommes	18 – 19 ans	2000 à 2001
Séniors femmes	20 – 29 ans	1990 à 1999
Séniors hommes	20 – 29 ans	1990 à 1999
Masters femmes	30 ans et plus	1989 et avant
Masters 1 hommes	30 – 39 ans	1980 à 1989
Masters 2 hommes	40 – 49 ans	1970 à 1979
Masters 3 hommes	50 – 59 ans	1960 à 1969
Masters 4 hommes	60 – 69 ans	1950 à 1959
Masters 5 hommes	69 ans et plus	1949 et avant

**C** - 10 titres de Champion du monde seront décernés à l'issue des Championnats. La délivrance d'un maillot de Champion du Monde par catégorie se fera sous réserve d'une participation d'au moins 3 coureurs émergeant par catégorie.

D - Il sera interdit de s'inscrire la veille et le jour des compétitions.

### **La clôture des inscriptions est fixée au 20 avril 2019, minuit.**

Les compétiteurs seront classés par catégorie dans leur année de naissance (année civile prise en compte).

**Important** : Dans toutes les catégories et pour toutes les courses, pour que l'engagement soit enregistré par les organisateurs, les compétiteurs doivent impérativement constituer un dossier d'inscription complet constitué de :

- Bulletin d'inscription correctement rempli sur le site internet du chronométrateur (<https://www.ats-sport.com/>) et y joindre :

- Copie de la licence de l'année 2019 pour les licenciés en compétition avec la mention UCI.

- Certificat médical portant la mention « **apte à la pratique du VTT en compétition** » daté de moins d'un an (si non licencié FFC ou UCI, ou non spécifié sur la licence)

**Sans présentation du certificat médical, le coureur ne pourra pas participer aux championnats du Monde.**

- S'acquitter du coût des prestations et des réservations lors de son inscription en ligne.

- **Lors du retrait des dossards** : Présentation du justificatif d'appartenance à l'un des corps cité en A1. Carte professionnelle pour les professions qui en détiennent une ou attestation (voir modèle en ANNEXE 1) pour les autres en complément d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport), de la licence FFC ou UCI en cours de validité et/ ou du certificat médical datant de moins d'un an (photocopies non autorisées).

**Aucune plaque de cadre ne sera délivrée en l'absence de l'un de ces documents et aucun remboursement effectué.**

**Attention** : Tout document original qui fait apparaître une falsification par rapport au document photocopié joint à l'engagement, entraînera l'élimination immédiate du compétiteur sans aucun remboursement des frais d'inscription et autres paiements effectués

**En cas de non participation, l'engagement ne sera remboursé que s'il est dûment justifié sur présentation d'un document officiel (accident, maladie, décès...)**

#### **Article 5 : Droits d'engagements et inscriptions aux repas :**

**A - 30,00 €** (incluant 1,00 € de frais d'inscription sur le site <https://www.ats-sport.com/>) par participant seront demandés pour s'inscrire au championnat du monde VTT des uniformes (**course individuelle**).

**1,00€ sera reversé à l'association « le rêve de Stessy »**

**B - 40,00 €** (incluant 1,00 € de frais d'inscription sur le site <https://www.ats-sport.com/>) par équipe pour la participation au championnat du monde VTT des uniformes (**course relais**) (à régler en totalité lors de l'inscription par le capitaine de l'équipe).

**C** - La soirée PASTA-PARTY du vendredi 17 mai 2019 : 14,00 € par personne.

**D** - La soirée de clôture du samedi 18 mai 2019 : 20,00 € par personne.

**E** - Toutes les demandes d'engagements et les inscriptions aux prestations se feront directement à l'adresse suivante : <https://www.ats-sport.com/>, paiement des prestations directement en ligne

#### **Article 6 : Compétition-Circuit-Distance-Contrôle-Technique :**

##### **Vendredi 17 mai 2019 :**

**A - Lieu de la compétition** : Camping « le Domaine d'Imbours » sur la commune de LARNAS (07). Le circuit proposé est physique et technique. Le circuit se compose d'une boucle d'étirement et de plusieurs boucles de 5.7km (nombre de tours défini par la catégorie), le dénivelé est de 210 mètres de D+ par tour. Le départ et l'arrivée se feront à proximité du centre aquatique (fléchage dans le camping).

##### **B - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes « Relais mixte »**

Dans le cadre du championnat du Monde VTT Uniformes, un relais permettra de décerner un titre de Champion du Monde relais mixte (2 femmes et 3 hommes). **Ce relais aura lieu le 17 mai 2019 à 14H00 et se courra sur le même circuit que la course individuelle.**

## La participation à ce relais n'est pas obligatoire

### Composition des équipes :

*Équipe mixte* : **5 concurrents d'une même corporation et nationalité\***

\*Possibilité de participer par équipe de 4 (dont une féminine minimum).

(*Équipe nationale* INTERDITE)

- 2 féminines
- 1 homme de plus de 40 ans
- 2 hommes de moins de 40 ans,
  - Ou
- 2 féminines,
- 2 hommes de plus de 40 ans,
- 1 homme de moins de 40 ans,

Chaque concurrent effectuera un tour de circuit.

Le classement sera établi par rapport au nombre de participant(e)s au départ :

**Les Equipes composées de 5 coureurs seront automatiquement classées devant les équipes composées de 4 coureurs**

- Le chef d'équipe doit communiquer à l'organisateur au moment de l'inscription : le nom de l'équipe, sa composition et l'ordre des départs qui sera obligatoirement dans l'ordre suivant : 1 femme – 1 homme – 1 homme – 1 femme et ce afin de promouvoir le cyclisme féminin, en complétant le formulaire spécifique joint au dossier d'inscription (ANNEXE 2). **Le non-respect de l'ordre annoncé entraîne la mise hors course.**
- Chaque coureur effectue un tour de circuit, il y aura donc 5 tours de circuit à effectuer par équipe. Pendant que le premier coureur de chaque équipe prend le départ, les 4 autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront dans la zone de relais seulement au moment de la transmission.
- Pendant que le 1er compétiteur de chaque équipe prend le départ, les 4 autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront à leur tour dans la zone de relais seulement au moment de la transmission de ce relais.
- Les transmissions de relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet, le coureur arrivant devra transmettre le témoin (bandeau fourni par l'organisation ou simple contact physique) au coureur suivant qui devra l'attendre arrêté, un pied au sol.
- Si l'un des relayeurs d'une équipe est accidenté et se trouve dans l'impossibilité de terminer son parcours, le relayeur suivant sera autorisé à s'élancer dès que le concurrent représentant l'équipe classée juste derrière sur le tour considéré aura passé son relais.
- En cas de prise de relais incorrecte (exemple : absence de pied au sol), le relayeur suivant sera retenu pendant 10 secondes avant de pouvoir s'élancer. Si la prise de relais concerne le dernier relayeur, une pénalité de 10 secondes sera ajoutée au temps total réalisé par l'équipe.
- Les concurrents seront placés sur les lignes de départ dans l'ordre du tirage au sort des équipes.
- Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course
- Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course de l'équipe.
- Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du relais par équipe (timing parcours)
- Deux zones techniques seront mises à disposition des équipes par l'organisation. L'une dans la zone de départ/arrivée et l'autre sur le parcours (zones matérialisées sur la carte du parcours).
- Il n'y a pas de zone de ravitaillement.

- Le classement final sera établi dans l'ordre des équipes qui auront terminé le parcours dans sa totalité, puis dans l'ordre des tours allant en décroissant suivant le nombre de tours parcourus par les équipes incomplètes

**Samedi 18 mai 2019 :**

## **A - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes « XCO individuel »**

- Le championnat du monde de VTT des uniformes 2019, se déroulera selon le tableau ci-dessous :

	<b>1<sup>ère</sup> épreuve</b>	<b>2<sup>ème</sup> épreuve</b>	<b>3<sup>ème</sup> épreuve</b>
Catégories	Féminines et Masters Hommes 4 -5	Juniors Hommes et Master Hommes 2-3	Séniors Hommes et Master Hommes 1
<b>Rassemblement et contrôle technique</b>	<b>09H15</b>	<b>11H45</b>	<b>14H15</b>
<b>Départ</b>	<b>09H30</b>	<b>12H00</b>	<b>14H30</b>
Nombre de tours	1 start loop + 2 tours	1 start loop + 3 tours	1 start loop + 4 tours

**\*l'organisation se réserve le droit de modifier de 3 à 2 départs selon le nombre d'inscrits.**

Tous les coureurs doublés (ayant un ou plusieurs tours de retard sur le ou les coureurs en tête) seront contrôlés par un arbitre qui suit la course (il notera les numéros de dossards des doublés par ordre chronologique suivant le moment du dépassement, il en informera le juge à l'arrivée ou au passage sur la ligne d'arrivée). Tous les coureurs doublés seront arrêtés dès que le premier de leur catégorie aura franchi la ligne d'arrivée. Ils seront classés selon les tours effectués.

### **A1 - Contrôle des arrivées :**

Le contrôle s'effectuera au moyen des puces électroniques. Le chronométrage et le classement manuel pourront être utilisés dans le cas d'une panne des moyens électroniques et informatiques.

### **A2 - Respect de l'environnement et ravitaillement**

Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement. Aucun rejet d'emballages ou de débris sur le parcours ne sera admis, une zone verte sera installée. Une zone de ravitaillement sera mise en place avec également une autre zone de déchets. Les coureurs pourront être ravitaillés tout au long du parcours. Le **non-respect** de l'environnement sera sanctionné par le jury, avec disqualification des concurrents concernés. Le circuit du championnat du monde de VTT des uniformes se trouve exclusivement sur le terrain privé du domaine d'Imbours. Il est nécessaire et de bon sens de respecter ce terrain et proscrire toute intrusion à caractère malveillant sous peine de se voir refuser l'accès au circuit. Nous comptons sur vous.

### **A3 - Réparation et aide extérieure :**

- Deux zones d'assistance technique seront mises en place, elles seront matérialisées par 2 panneaux :

***DÉBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE***  
***FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE***

Seuls les représentants des équipes possédant des badges officiels (remis lors de la remise des plaques de cadre) auront accès à cette zone.

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet.
- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- En plus des zones prévues spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs.
- Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
- Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du coureur.

## **B - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes « par équipes mixtes »**

- Les équipes mixtes seront composées de 5 coureurs au minimum (**1 féminine – 2 hommes de moins de 40 ans et 2 hommes de plus de 40 ans**) et de 8 coureurs au maximum (en respectant la base d'**1 féminine – 2 hommes de moins de 40 ans et 2 hommes de plus de 40 ans**). Compteront pour classement final, l'addition de la meilleure place féminine, des 2 meilleures places « hommes de moins de 40 ans » & des 2 meilleures places « hommes de plus de 40 ans ».

**L'équipe gagnante sera celle qui aura le moins de points.**

**N.B :** Si une équipe n'a pas de féminine, elle peut participer au classement par équipe. Compteront pour classement final, l'addition des 2 meilleures places « hommes de moins de 40 ans » & des 2 meilleures places « hommes de plus de 40 ans ».

**40 points de pénalité seront ajoutés au total de ces équipes.**

En cas d'égalité de points entre une équipe ayant une féminine et une n'en ayant pas, la première sera automatiquement classée devant la seconde. En cas d'égalité entre équipes de même composition, l'équipe ayant le plus grand nombre de meilleures places individuelles sera classée devant.

***Dès l'inscription, le chef d'équipe doit communiquer à l'organisateur le nom de l'équipe et sa composition en complétant le formulaire spécifique joint au dossier d'inscription (ANNEXE 3)***

### **Article 7 : Dossards - Plaques de Cadre - Epingles :**

**A** - Lors du championnat du monde VTT des uniformes 2019, chaque compétiteur disposera d'un dossard réglementaire qu'il devra mettre dans le dos, correctement fixés à l'aide d'épingles et d'une plaque de guidon au numéro attribué. Ce moyen d'identification doit être fixé de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée. Dans une course où il y a plusieurs catégories, les compétiteurs auront des dossards différenciés pour distinguer les catégories.

**B** - Les concurrents recevront un numéro de dossard correspondant à leur catégorie et au numéro d'engagement à la date de la réception de l'inscription.

### **Article 8 : Les obligations :**

**A** - Les vélos admis dans les Championnats du monde VTT des uniformes devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. Par sécurité, les extrémités des guidons doivent être obturées par un bouchon. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de leur entretien. Le vélo doit être équipé de roues de 26, 27.5 ou 29 pouces maximum. La participation des VTTAE (VTT à assistance électrique) est interdite.

**B** - Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve du championnat du monde VTT des uniformes, y compris à l'échauffement et durant les reconnaissances.

**C** - Les coureurs doivent passer par la chambre d'enregistrement avant le départ, au plus tard 15 minutes avant l'heure de départ, et se soumettre au contrôle technique, sous peine de ne pas être classés à l'arrivée.

**D** - Le port de maillot et cuissard d'équipes professionnelles, toutes sortes de caméras, émetteur ou écouteur radio, bas de contention sont interdits. Tout concurrent se présentant avec ce type de tenue à la signature se verra refuser le départ par les arbitres de course.

**E** - Dans le cas de contrôle anti-dopage, les coureurs désignés et/ou tirés au sort devront rester à la disposition du médecin et des arbitres habilités dès leur passage sur la ligne d'arrivée.

**F** - L'échauffement sur le circuit du championnat du monde VTT des uniformes est interdit à tous les compétiteurs. Tout concurrent enfreignant cette obligation sera disqualifié par les arbitres.

**G** - **La reconnaissance du circuit sera autorisée uniquement le vendredi 17 mai 2019 de 10H00 à 13H30 et de 17H30 à 19H30.** Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors de ces horaires, le parcours traversant le domaine et pouvant être traversé à tout moment par les touristes présents dans le camping. Tout coureur surpris sur le parcours en dehors des horaires autorisés sera mis hors course.

### **Article 9 : Réclamations :**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 mn après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

### **Article 10 : Sécurité :**

**A** - Aucun véhicule d'accompagnateurs (auto ou moto) ne sera admis à circuler sur les parcours à l'exception de ceux des organisateurs, des forces de l'ordre et des véhicules accrédités par l'organisation.

**B** - Un service de secours sera assuré pendant la durée des épreuves du championnat.

### **Article 11 : Classements :**

**A** - A l'issue des épreuves, les classements suivants seront établis :

- Relais mixte
- Juniors Femmes
- Juniors Hommes
- Séniors Femmes
- Séniors Hommes
- Masters Femmes
- Masters 1 Hommes
- Masters 2 Hommes
- Masters 3 Hommes
- Masters 4 Hommes
- Masters 5 Hommes
- Equipes Féminines
- Equipes Masculines

Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

Ceux qui auront été mis hors course ne seront pas classés.

Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera classé à "x" tour(s) du premier.

**Pour toutes les catégories masculines**, il faut cinq engagés ayant émargés et trois arrivants pour que le titre de Champion du monde soit décerné.

**Pour toutes les catégories féminines**, il faut trois engagées ayant émargé et une arrivante pour que le titre de Champion du monde soit décerné.

**Pour le relais**, il faut trois équipes engagées ayant émargé et une arrivante pour que le titre de Champion du monde soit décerné.

**Pour le classement par équipe**, il faut trois équipes engagées ayant émargé et une arrivante pour que le titre de Champion du monde soit décerné.

**Si une catégorie ne répond pas aux critères mentionnés ci dessus, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le titre et de remettre le maillot de « champion du monde » au vainqueur.**

La remise des récompenses aura lieu à l'issue du championnat, samedi 18 mai 2019 à 18H45 sur l'esplanade du centre aquatique.

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que les concurrents doivent se présenter, en tenue (sauf cas de force majeure) et au complet (pour les équipes).**

Toute absence non autorisée par l'organisateur sera considérée comme abandon de titre, de récompense et entrainera un déclassement.

#### **B - Diffusion des classements :**

Les classements pourront être consultables sur le site internet du club organisateur, la page facebook de l'évènement et le site internet du chronométrateur

- <https://cslgcyclisme07.jimdo.com/>
- <https://www.ats-sport.com/> sous un délai de 72 heures.

#### **Article 14 : Les récompenses obligatoires :**

##### **- Le 1er de chaque championnat du monde (relais – individuel) :**

Un maillot de champion du monde portant l'inscription « Champion du monde VTT uniformes 2019 » et une médaille d'or

##### **- Le 2ème de chaque championnat du monde (relais – individuel) :**

Une médaille d'argent

##### **- Le 3ème de chaque championnat du monde (relais – individuel) :**

Une médaille de bronze

##### **- Championnat du monde par équipe :** Seules des médailles seront remises aux membres des 3 premières équipes.

Les médailles et maillots ne seront pas expédiés en cas d'absence du ou des champions du monde, deuxièmes et troisièmes, lors de la cérémonie protocolaire.

#### **Un souvenir des championnats du monde :**

Un sac cadeau sera offert à tous les participants lors de la remise des dossards.

#### **Article 15 : Droits à l'image et CNIL :**

Les coureurs autorisent expressément les organisateurs des championnats du Monde de VTT des uniformes ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux compétitions, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et libertés (CNIL), les personnes inscrites à l'une des courses disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

#### **Article 16 : Les permanences pour retraits de dossards et accueil et des participants :**

- Accueil des participants et remise des dossards :
- **Vendredi 17 mai 2019 de 10h00 à 13h30 et de 18h00 à 19h30**
- **Samedi 18 mai 2019 de 08h00 à 8h45**

**ATTENTION : En dehors de ces horaires aucun dossard ne sera remis.**

**Lieu :** Aire de départ/arrivée au niveau du centre aquatique du domaine d'Imbours 07220 LARNAS

#### **Article 17 : Programme des prestations :**

<b>Vendredi 17 Mai 2019</b>	<b>Samedi 18 Mai 2019</b>
➤ <b>10h00 à 13h30</b> : Accueil et remise des dossards	➤ <b>08h00 à 8h45</b> : Accueil et remise des dossards
➤ <b>10h00 à 13h30</b> : Reconnaissance autorisée	➤ <b>09h00 à 17h00</b> : <b>Courses individuelles</b>
➤ <b>14h00 à 17h30</b> : <b>Relais par équipe</b>	➤ <b>18h00 à 18h45</b> : Vin d'honneur
➤ <b>17h30 à 19h30</b> : Reconnaissance autorisée	➤ <b>18h45 à 19h30</b> : Cérémonie de remise des prix
➤ <b>18h00 à 19h30</b> : Accueil et remise des dossards	➤ <b>19h30 à 20h45</b> : Repas de clôture
➤ <b>20h00</b> : Repas d'ouverture « Pasta Party »	➤ <b>21h00</b> : Concert avec le groupe « LE CONDOR »



Possibilité de se restaurer sur place dans l'un des restaurants du camping ou par soit même.  
 Buvette sur place toute la journée.  
 Présence d'un village avec des exposants de produits locaux, articles sportifs et association caritative.

**Article 17 : Comité d'organisation :**

**Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie (CSLG) de l'Ardèche, section cyclisme BOURG ST ANDEOL**

**Contacts des responsables de l'organisation :**

- EICHELBERGER Nadine, 06 89 36 56 40
- TARDIEU Fabien, 06 48 16 30 86

**Inscriptions :**

- <https://www.ats-sport.com/>

**Les sites Internet :**

- <https://cslgcyclisme07.jimdo.com/>

**Facebook :**

- <https://www.facebook.com/championnatdumondevtuniformes2019/>

**Article 18 : Hébergements :**

Sur place, au Domaine d'Imbours à LARNAS (07220). **L'hébergement et les repas sont à la charge des compétiteurs.**  
 Possibilité de s'inscrire à la Pasta Party (14.00€/pers) et/ou à la soirée de clôture (20.00€/pers). Attention : places limitées !

<b>Hébergements</b>	<b>Services</b>	<b>Activités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Emplacements camping car, tente ou caravane Locations</li> <li>➤ Mobil homes</li> <li>➤ Chalets</li> <li>➤ Gîtes</li> <li>➤ Hôtel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Restaurant</li> <li>➤ Pizzeria</li> <li>➤ Snack</li> <li>➤ Bar</li> <li>➤ Superette</li> <li>➤ Laverie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Espace aquatique (rivière, lagon, toboggans, pataugeoire)</li> <li>➤ Piscine couverte et chauffée au niveau du camping               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Jeux enfants</li> <li>➤ Terrains de sport (volley-ball, tennis...)</li> <li>➤ Terrain de boules</li> <li>➤ Parcours foret</li> <li>➤ VTT</li> <li>➤ Château gonflable</li> <li>➤ Quad</li> <li>➤ Equitation</li> <li>➤ Mini golf</li> <li>➤ Canoé</li> </ul> </li> <li>➤ Transfert rivière en été</li> <li>➤ Animations et club enfants (en saison)</li> </ul>

Tarifs des hébergements et informations complémentaires :

[https://www.capfun.com/camping-france-rhone\\_alpes-imbours-FR.html](https://www.capfun.com/camping-france-rhone_alpes-imbours-FR.html)

<http://www.domaine-imbours.com/>

- Lors de votre réservation au Domaine d'Imbours il est *impératif* de préciser que vous venez pour le "**VTT UNIFORMES**" et demander de préférence "**Marie**".

# ANNEXE 1 : ATTESTATION D'APPARTENANCE A UN CORPS POUR LES SAPEURS POMPIERS

Je soussigné \_\_\_\_\_,

Chef de Centre de \_\_\_\_\_,

atteste que Mr, Mme, Melle\* \_\_\_\_\_

est bien affecté au centre et SDIS \_\_\_\_\_ au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_.

Signature et tampon du chef de Centre :

\*rayer les mentions inutiles

## ANNEXE 2 : COMPOSITION DE L'EQUIPE RELAIS

(Modèle de la fiche disponible en ligne sur le site <https://www.ats-sport.com/>)

**RAPPEL** : Chaque relayeur (même s'il ne s'inscrit qu'à la course relais), doit remplir la fiche d'inscription individuelle en ligne et présenter l'attestation d'appartenance à sa corporation lors du retrait des dossards.

Seul le chef d'équipe doit, lors de son inscription, renseigner la composition de l'équipe

**TARIF** : 40.00€/équipe à régler lors de l'inscription par le capitaine de l'équipe

Nom de l'équipe : \_\_\_\_\_

Corporation & pays : \_\_\_\_\_

Capitaine de l'équipe : \_\_\_\_\_

Nombre de relayeurs : 4  5

	NOM	Prénom	Date de naissance	Age (en 2019)
Relayeur 1 (Femme)				
Relayeur 2 (Homme)				
Relayeur 3 (Homme)				
Relayeur 4 (Homme)				
Relayeur 5 (Optionnel) (Femme)				

Rappel sur la composition des équipes :

**5 concurrents d'une même corporation et nationalité** (*Équipe nationale INTERDITE*)

- 2 féminines
- 1 homme de plus de 40 ans
- 2 hommes de moins de 40 ans,
  - Ou
- 2 féminines,
- 2 hommes de plus de 40 ans,
- 1 homme de moins de 40 ans,

Possibilité de participer par équipe de 4 (dont une féminine minimum).

Le classement sera établi par rapport au nombre de participant(e)s au départ :

Les Equipes composées de 5 coureurs seront automatiquement classées devant les Equipes composées de 4 coureurs

Chaque concurrent effectuera un tour de circuit.

# ANNEXE 3 : COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

## (Classement par équipe)

(Modèle de la fiche disponible en ligne sur le site <https://www.ats-sport.com/>)

**RAPPEL** : Chaque concurrent doit remplir la fiche d'inscription individuelle en ligne et présenter l'attestation d'appartenance à sa corporation lors du retrait des dossards. Seul le chef d'équipe doit, lors de son inscription, renseigner la composition de l'équipe.

**TARIF : GRATUIT**

Nom de l'équipe : \_\_\_\_\_

Corporation & pays : \_\_\_\_\_

Capitaine de l'équipe : \_\_\_\_\_

Nombre d'équipiers : 5  6  7  8

	NOM	Prénom	Date de naissance	Age (en 2019)
Equipier 1 (Féminine)				
Equipier 2 (- 40 ans)				
Equipier 3 (- 40 ans)				
Equipier 4 (+ 40 ans)				
Equipier 5 (+ 40 ans)				
Equipier 6 (optionnel)				
Equipier 7 (optionnel)				
Equipier 8 (optionnel)				

### Rappel sur la composition des équipes :

- Les équipes mixtes seront composées de 5 coureurs au minimum (**1 féminine – 2 hommes de moins de 40 ans et 2 hommes de plus de 40 ans**) et de 8 coureurs au maximum (en respectant la base d'**1 féminine – 2 hommes de moins de 40 ans et 2 hommes de plus de 40 ans**). Compteront pour classement final, l'addition de la meilleure place féminine, des 2 meilleures places « hommes de moins de 40 ans » & des 2 meilleures places « hommes de plus de 40 ans ».

**L'équipe gagnante sera celle qui aura le moins de points.**

**N.B** : Si une équipe n'a pas de féminine, elle peut participer au classement par équipe. Compteront pour classement final, l'addition des 2 meilleures places « hommes de moins de 40 ans » & des 2 meilleures places « hommes de plus de 40 ans ».

**40 points de pénalité seront ajoutés au total de ces équipes.**